Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 534

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Cannage et paillage en ameublement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION
Modalités d'élaboration de références :	NATIONALE
CPC n° 13	

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier qualifié spécialisé dans le garnissage des meubles, principalement des sièges. Il est capable de présenter au client les différentes possibilités et de le conseiller. Il sait démonter l'ouvrage, en nettoyer les éléments, le réparer et le préparer pour le garnissage. Pour le garnissage proprement dit, il utilise le rotin, les pailles ou des matériaux artificiels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Travail à domicile, chez un artisan ébéniste ou en sous-traitance pour un fabricant de sièges ou un ébéniste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>B1401</u>: Réalisation d'objets en lianes, fibres et brins végétaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Technologie prévention histoire de l'art ; Mise en œuvre ;
- Français et Histoire-Géographie ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante étrangère.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°1 de	- Collecter des données				
la fiche n° 534 - UNITÉ UP1	- Consulter des documents				
Technologie - prévention -	- Consigner et vérifier des informations				
histoire de l'art	- Vérifier une faisabilité				
	- Choisir une solution technique				
	- Élaborer des documents				
	- Organiser un procédé d'intervention				
	- Choisir des outils				
	- Négocier des situations particulières				
Bloc de compétence n°2 de	- Organiser le poste de travail				
la fiche n° 534 - UNITÉ UP2	- Réparer et modifier				
Mise en œuvre	- Mettre en œuvre				
	- Vérifier une conformité				
	- Transmettre des informations				

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 534 - UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique	Français - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.
	Histoire-géographie et Enseignement moral et civique - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 534 - UNITÉ UG 2 Mathématiques Sciences physiques et chimiques	- Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 534 - UNITÉ UG 3 Éducation physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	Х	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	Х	
Accessible en Polynésie Française	Х	

Base légale

Référence du décret général :

Articles 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12.07.1990

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

 $\label{leq:leading} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Historique de la certification :